



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****24135580***

ale,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 SEP. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0865 346 205****Nom**(en entier) : **TIMAC AGRO BELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DE LA JONCTION,4 à 6030 MARCHIENNE-AU-PONT****Objet de l'acte : Mandat d'administrateur**

Extrait du procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique du 31 mai 2024

PREND ACTE de la démission de Monsieur Jean-Didier BILLERET, en date du 31 mai 2024 et le remercie pour l'exercice de ses fonctions pendant son mandat.

DÉCIDE, suite à la démission susmentionnée d'un administrateur, de pourvoir à son remplacement et de dès lors nommer Monsieur Alexandre GOULLIER, demeurant Le Pont Robert (lieu dit), 35400 Saint-Malo, France, en qualité d'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).